N° 3193 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 16 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Les Affaires de Crète

Les affaires de Crète et d'Orient semblent devoir s'arranger et sans être absolument bleu, l'horizon de ce côté est moins sombre.

On pense que malgré les efforts de l'Allemagne, aucun grave conflit ne surgira entre les grandes puissances.

La paix est, en tous cas, moins menacée qu'il y a huit jours.

Espérons que tout se terminera sinon à la satisfaction générale, du moins de façon à éviter les redoutables éventualités que l'Europe entière n'envisageait pas sans anxiété.

Mais ce qui reste possible et même probable, c'est la continuation des hostilités entre la Grèce et la Turquie.

A ce point de vue, nous pouvons dire que ce n'est pas du côté du continent que la nation turque peut avoir à craindre les conséquences d'une lutte avec la Grèce.

Cette dernière est une vaillante petite nation qui ne reculera pas d'une semelle, mais l'armée turque est de beaucoup la plus nombreuse en *soldats et est la mieux outillée en matériel.*

Il n'est pas douteux que la guerre pourrait avoir de funestes conséquences pour la nation grecque car à notre époque, le courage et même l'héroïsme ne sont plus des conditions exclusives pour vaincre.

Il faut avoir beaucoup de canons et surtout beaucoup d'hommes.

La valeur personnelle perd considérablement de son poids quand on se canonne à trois kilomètres de distance.

La Grèce se battra bien, la Turquie aussi et dès lors, le ombre pourrait bien avoir raison de la bravoure et du droit.

Mais rien n'est toutefois certain, les circonstances pouvant modifier profondément les hasards des batailles.

Ce qui toutefois est incontestable, c'est l'infériorité notoire de la flotte turque en face de la flotte grecque.

On parle volontiers dans des télégrammes, plus ou moins sincères, de la mobilisation des bateaux turques,

Il ne faut pas savoir un mot de ce qui existe là-bas pour annoncer de pareilles bourdes.

La flotte turque est ancrée depuis vingt ans dans la Corne-d'Or et les cuirassés du Sultan Abd-ul-Hamid sont tous du type de nos bateaux de 1878.

Les hélices déposées depuis dix ans au Palais du Sultan sont hors d'usage et tous les marins qui connaissant l'état de la marine turque sourient quand on leur annonce que les cuirassés turcs vont prendre la mer.

Les équipages mêmes ne sont pas exercés, le matériel naval est déplorable, les mécaniciens ont vendu en grande partie le cuivre des machines, le sultan ayant oublié de payer les appointements du personnel naviguant.

En un mot, la flotte turque, qui, depuis vingt ans, sert surtout à l'extension des bancs de moules, n'est même pas capable de sortir des Dardanelles.

Dans ces conditions, il est certain que les bateaux grecs bien entretenus et possédant des équipages entraînés porteront sur mer de terribles coups aux turcs.

Et c'est pourquoi, malgré les infériorités du nombre, le vaillant peuple grec pourrait bien *donner tant de fil à retordre aux Turcs* que ces derniers, même victorieux, ne tireraient de leur victoire ni bénéfices moraux, ni profits d'aucune sorte.

Enfin, puisque la diplomatie s'occupe de tout réglementer, il n'y a plus qu'à laisser faire et à attendre,

Ce qu'il y a toutefois de fort probable c'est que cette aventure aboutira dans tous les cas, à la destitution du Sultan Abd-ul-Hamid, dont la duplicité et les crimes nombreux ont joué un rôle prépondérant dans la question d'Orient, question embroussaillée s'il en fut.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les choux à fourrages

La profession d'agriculteur est celle, par excellence, qui exige la plus grande somme de prudence et de prévoyance.

Exploiter en des temps voulus pour, d'une part faire profiter les cultures des circonstances atmosphériques les plus favorables ; et d'autre part, pour échelonner les diverses récoltes à la satisfaction des besoins successifs, telle est en résumé la base fondamentale de toute l'industrie des champs.

C'est ainsi qu'à peine les travaux culturaux sont devenus possibles, que déjà l'on s'inquiète de la constitution des réserves pour le prochain hiver.

Si, cependant, nombre de matières alimentaires de conserve, nous laissent quelques répits, il est une fourragère dont la grande productivité nous intéresse trop directement, pour que nous la négligions plus longtemps.

Les services que rendent, dès l'arrière saison, les choux fourragers, tant pour la production du lait que pour l'engraissement en nos étables, sont suffisamment mis en évidence par les avantages qu'en retirent, ceux qui s'adonnent annuellement à leur culture.

Oh ! bien, prévoyant de loin, il est temps de se préoccuper de la récolte prochaine en choux. Oh ! du moins la culture ne constitue pas une emblavure immédiate, il faut se précautionner des plants à utiliser plus tard.

Il n'est pas superflu d'insister quelque peu sur les préparations, les travaux préalables qui président et accompagnent la transplantation, tant les promesses de vigueur et de saine végétation ont d'influence sur la récolte postérieure.

Là comme ailleur, aux champs comme à l'étable, les fruits recueillis seront proportionnés aux dispositions avantageuses, qu'auront données à la plante comme à l'animal, les premiers soins d'élevage.

Aussi le choix des reproducteurs s'impose en premier lieu.

Les ancêtres font espérer les mêmes qualités chez leurs descendants ; *et les meilleures graines, celles* normalement constituées, à maturité parfaite, nous réservent sûrement les rendements les plus élevés.

Ne peut-on penser, en ce qui concerne ces graines à faible et défectueuse conservation, dont la faculté germinative est facilement altérée (et pour cela sans aucunement mettre en doute la loyauté des marchands et intermédiaires) qu'elles répondent souvent mal à notre desiderata !

Est-on sûr d'employer des graines récentes d'un an au plus, et n'y a-t-il pas meilleure certitude que de les produire soi-même.

On peut alors dans cette culture préalable, disposer des choses, afin d'obtenir les graines reproductrices les plus convenables.

Les pieds-mères, choisis parmi les plus vigoureux du champ, auront été minutieusement sauvegardés de tout obstacle qui pouvait nuire à leur végétation en particulier on se sera gardé de n'y enlever aucune feuille, organe pourvoyeur des graines.

Transplantés à l'automne en un lieu sûr, soit dans un jardin, ils attendent là leur maturité qui se fera d'autant plus avantageuse, qu'on aura exclu du voisinage d'autres crucifères, afin d'éviter tout abâtardissement de l'espèce.

La récolte des siliques ne doit pas comporter la cueillette de toutes les gousses, celles du sommet et de la base des rameaux (tiges et branches), sont parfois avortées ou peu renflées. Celles du milieu *seules, sont les mieux pourvues en grosses graines* parfaitement constituées.

Vous voila par cette précaution, peu besoigneuse, reconnaissez-le, en possession d'une somme irréprochable et avec elle, vous échappez au risque le plus fréquemment couru des graines impuissantes.

Le temps est arrivé de songer à élever les plants *et faites vos semis sans plus attendre.*

Mais ce n'est pas après avoir inauguré les moyens perfectionnés de réussite que vous fixez votre semis au premier carré de terrain disponible ; car rappelez-vous que la vigueur des parents communiquée aux descendants ne conserve toute son intégrité, que si elle n'est pas atteinte par des causes d'affaiblissement. *Un sol riche, profond abondamment fumé et frais* réalise un milieu où les propriétés natives de de l'espèce seront plutôt renforcées qu'atténuées.

Les arrosages fréquents, les sarclages répétés, complétés par de nombreux éclaircissages, laissant air et champ libre aux jeunes tiges qui s'élancent, prennent force et conséquemment se munissent de racines étendues et pivotantes. Autant d'appoints favorables dont vous récupererez plus tard, le fruit des minutieuses exigences.

Ainsi conduit, l'élevage des plants vous fournit, dès mai, avant les grandes chaleurs, des sujets pleins de vie d'un diamètre allant de 7 à 10 mm., déjà pourvus d'une dizaine de feuilles sur une tige d'environ 20 à 30 cm.

Leur mise en place définitive qui doit, justement s'opérer en *mai*, alors que la terre non hâlée par la sécheresse, permet une facile reprise, doit être commandée par le développement que prend l'espèce cultivée,

La transplantation n'est vraiment productive qu'à une distance minima de 70 à 80 cm. entre les pieds, espace pour que l'appareil foliacé de toutes les plantes ne se recouvre trop et puisse recevoir la lumière sous l'effet de laquelle, les feuilles produisent ce qu'elles emmagasineront d'abord, et qu'elles passeront ensuite aux tiges et aux graines.

La pousse des choux à grande végétation sera plus généreuse si le sol, parfaitement ameubli et aéré, constitue un milieu plus actif pour les racines aussi les ameublissements par binage doivent-ils se succéder de mois en mois depuis la transplantation jusqu'à ce que le développement du feuillage, qui arrive à couvrir entièrement le sol, ne permette plus le passage des ouvriers et des instruments.

A. G. MAVRÉ,
Ingénieur Agronome,
Professeur à l'École d'agriculture de Wagnonville.

Aux Compagnies de chemin de fer

M. Turrel, ministre des travaux publics, a adressé la circulaire suivante aux administrateurs des Compagnies de chemins de fer :

Messieurs,

M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a eu l'occasion de constater que des procès-verbaux dressés par les agents des Compagnies contre les voyageurs, soit pour fraude en matière de billets, soit pour mise en mouvement du signal d'alarme sans motif plausible, n'étaient pas transmis aux parquets. Les Compagnies, s'attribuant un premier droit de contrôle, s'abstiendraient de soumettre *à l'appréciation du ministère public une partie de* ces procès-verbaux, lorsqu'elles auraient jugé et décidé elles-mêmes que l'action du procureur de la République n'a point lieu de s'exercer.

Conformément à la demande de mon collègue, je dois appeler votre attention sur l'irrégularité d'une procédure qui, elle se généralisait, constituerait une violation formelle de l'article 22 du code d'instruction criminelle, aux termes duquel les parquets sont chargés de la recherche et de la poursuite de tous les délits dont la connaissance appartient aux tribunaux de police correctionnelle ou aux cours d'assises. Veuillez donc prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser ces irrégularités.

Vous aurez à m'accuser réception de la présente.

Recevez, etc.

Le ministre des travaux publics,
TURREL.

Echos et Nouvelles

La municipalité de Boston va créer à Clinton un reservoir qui contiendra trois cent milliards de litres d'eau. Il aura quarante-huit mètres de profondeur !

***

A une vente d'autographes qui a eu lieu hier à l'hôtel Drouot, une copie de l'hymne national, entièrement de la main de Rouget de l'Isle, a été adjugée 2,850 francs.

***

Un ténor de l'Opéra de Madrid, connu sous le nom de Diaz de Mondoza, s'est vu refuser par le Conseil d'Etat, le droit de chanter sous son vrai nom, avec ses titres et qualités.

***

Les vieillards d'Hurich ayant dépassé 80 ans, ont eu l'originale idée de se réunir en un banquet. Ils étaient onze atteignant entre eux 935 ans.

***

Il paraît que Jules Fabre scella la rédaction des préliminaires de la paix en 1870, avec le sceau de la bague que lui avait donnée Naudorff, le Bourbon prétendu dont il avait plaidé la cause.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Paris, 14 mars. — A la suite des déclarations et des révélations qu'Arton continue à faire, écrit le *Soir*, le juge d'instruction M. Le Poittevin, a jugé utile de se livrer à certaines perquisitions.

Il nous a paru intéressant de savoir ce qui s'était passé au cours d'une perquisition faite chez M. Gantois. Voici les déclarations que le liquidateur du Panama nous a faites :

« Ce n'est pas la première fois que l'on vient faire des recherches ici, mais à proprement parler, ce n'est pas une perquisition que M. Le Poittevin, accompagné de M. l'expert Flory ont faite hier.

» Ils sont venus sur les indications d'Arton rechercher certains papiers dont celui-ci avait signalé l'existence.

« *Ils ont emporté* en tout trois pièces de comptabilité : un virement de fonds et deux chèques dont l'un signé par Arton, mais en blanc au porteur. Je ne sais même pas si ces pièces serviront pour ou contre Arton. D'ailleurs, ici il n'y a rien de caché, donc il n'y avait pas lieu à perquisitionner au sens propre du mot. »

« Au reste, je ne connais de l'affaire Arton que ce que *j'ai appris en lisant les débats de* son procès, n'ayant été nommé liquidateur du Panama qu'en 1893, alors que tout cela était fini depuis longtemps. »

M. Bonneau, syndic de la faillite d'Arton, a fait au même journal la déclaration suivantes :

« J'ai été assez surpris, je l'avoue, de cette perquisition, car je ne possède que des papiers sans aucune importance se rattachent à la faillite Arton. Il y a dix mois déjà j'ai eu avec lui des entrevues dans sa prison et nous avons examiné, classé tous les documents qui sont purement contentieux et ne présentent pas grand intérêt pour l'affaire en cours.

» Je ne pense donc pas que le magistrat tire de cette perquisition un résultat quelconque. Je suis en train de faire classer tous les dossiers Arton que j'ai en ma possession ».

ÉLECTION SÉNATORIALE

Dans le Finistère

Inscrits	1244	
Votants	1233	
Suffrages exprimés	1228	
MM. Chamaillard, conserv.	568	voix
Allain-Launay, républ.	490	
Siviney, anc. dép. rép.	170	

Ballottage

Deuxième tour

MM. Allain-Launay, rép.	613	
Chamaillard, cons.	604	
Siviney, rép.	11	

Ballottage

Il s'agissait de remplacer M. Rousseau, gouverneur de l'Indo-Chine.

Le résultat du troisième tour ne nous est pas arrivé au moment de mettre sous presse.

(3e tour)

MM. Chamaillard, conserv.	617	voix. Elu.
Allain-Launay, rép.,	613	
Siviney, rép.,	1	
Blancs	2	

Le casernement des 4es bataillons

Les préfets vont être consultés sur le concours que les municipalités sont susceptibles d'offrir à l'Etat pour assurer le casernemnnt des quatrièmes bataillons.

A l'automne; près de 10,000 hommes d'excédent ont été incorporés avec la dernière classe. Le contingent qui sera appelé au mois de novembre devant être renforcé de 20,000 hommes, leur logement nécessite l'installation d'annexes et même la construction de bâtiments neufs.

Amour sénile

Un drame au faubourg Saint-Martin

Paris, 14 mars. — Un drame sanglant s'est déroulé, hier matin, vers cinq heures, dans la rue du Faubourg-Saint-Martin. Un vieillard a tenté d'assassiner une jeune femme, avec laquelle il entretenait des relations intimes.

Eugénie Laire, âgée de 20 ans, domestique, s'unissait librement, il y a quelques mois, avec un ouvrier tourneur nommé Jean-Pierre Lorie, âgé de 64 ans, demeurant 38, rue du Faubourg St-Martin. La jeune femme venait d'abandonner un de ses parents, avec lequel elle vivait déjà maritalement, et se trouvait atteinte d'une très grave maladie, dont le vieillard ne tarda pas à ressentir lui-même les douloureux symptômes.

Dans la nuit de vendredi à samedi, l'ouvrier tourneur, qui avait eu une violente scène avec Eugénie Laire, *se leva, en proie à une violente* fièvre, et, trois fois de suite, vint, armé d'un poignard, trouver la jeune femme qui dormait dans une chambre voisine de la sienne.

Vers cinq heures, au cours d'une de ses visites, il saisit brusquement Eugénie Laire par les cheveux et lui plongea son arme dans la gorge. La victime se dressa et s'enfuit dans les escaliers, mais elle s'affaissa bientôt à la porte d'un locataire qui venait de rentrer.

Eugénie Laire a été transportée à l'hôpital Saint-Louis. Arrêté par M. Carpin, commissaire de police, le meurtrier a été envoyé au Dépôt.

L'ESPIONNAGE

Paris, 14 mars. — La police vient de procéder à une arrestation qui paraît des plus intéressantes, celle d'un ingénieur allemand nommé Joseph-Albert B..., âgé de vingt-sept ans.

Arrêté en 1893, comme soupçonné d'espionnage, et expulsé de France peu de temps après, Joseph-Albert B... n'avait pas tardé à revenir à Paris. Se disant ancien élève de l'Ecole de Châlons, ancien officier du génie, portant à la boutonnière le ruban tricolore des médailles de sauvetage, il savait inspirer confiance. Il s'était introduit, grâce à sa qualité d'ingénieur, dans plusieurs affaires industrielles et touchait, à une Société qui vient de se former, des appointements de deux cent cinquante francs par mois.

Ces émoluments ne lui suffisant pas, sans doute, il avait trouvé un autre moyen de ressources. Il racontait qu'étant employé comme secrétaire du marquis de S... (chez lequel il était entré en réalité comme valet de chambre, malgré sa qualité d'ingénieur), il avait été victime d'un grave accident. Par bonheur, ajoutait-il, il était assuré à la Compagnie *la France*. Après un procès, dans lequel Me Henri Robert avait brillamment plaidé pour lui il avait obtenu du Tribunal une indemnité de trente mille francs qu'il allait toucher incessamment.

Sur cette indemnité de trente mille francs Joseph Albert *empruntait de l'argent, donnant* des délégations avec indication du numéro et de la date de la police.

Sur la plainte d'une *femme qui* avait été sa maîtresse et qu'il avait, paraît-il, escroquée, Joseph-Albert B... a été recherché et arrêté dimanche 7 mars, à onze heures trois quarts du soir, rue Myrrha, au moment où il allait entrer chez une autre maîtresse, Allemande comme lui.

Reconnu comme étant en infraction à l'arrêté *d'expulsion* prononcé *contre lui, il* a été envoyé au Dépôt, où il restera jusqu'à ce qu'on ait vérifié la valeur de l'accusation dont il est l'objet.

En attendant, il a été constaté, d'abord qu'il n'avait aucune assurance à la Compagnie « la France », où il est complètement inconnu, et que Me Henri Robert n'a jamais plaidé pour lui, ni dans cette affaire ni dans aucune autre. L'éminent avocat ne l'a même jamais vu.

Par contre, il se pourrait bien que l'enquête se portât sur un autre point : celui de l'espionnage. On sait qu'en effet, Joseph-Albert B... se rencontrait fréquemment avec plusieurs Allemandes habitant Paris, notamment des femmes galantes, qui, par leurs relations, pouvaient lui fournir des renseignements utiles, et aussi avec une femme Fanny H..., qui est cuisinière chez un officier général que nous ne pouvons, pour le moment, désigner davantage.

Le secret profond qui a été gardé depuis huit jours sur cette arrestation, et sur l'enquête qui en est la suite, nous oblige on le comprend, à une grande réserve sur les renseignements que nous ont permis de recueillir nos investigations personnelles.

Nous attendrons donc le résultat.

La Tempête

QUATORZE VICTIMES

La Rochelle, 14 mars. — La tempête des 2, 3 et 4 mars est à peine calmée, après avoir infligé de nouveaux deuils à notre population maritime si terriblement éprouvée, qu'une nouvelle tourmente accompagnée de grêle, de pluie et de tonnerre sévit depuis hier soir dix heures, abîmant les arbres fruitiers et surprenant en mer les nombreuses barques sorties le matin et les jours précédents.

C'est une véritable catastrophe qui atteint notre port depuis les mois de septembre et décembre. Aux victimes causées par ces ouragans, nous avons hélas ! à ajouter aujourd'hui douze autres appartenant aux équipages du *Guillaume 436, Eu, P. F. 41* partis depuis le 26 février dernier.

Voici les noms des disparus: équipage du *Guillaume* : patron : Noël Cresson, trente-quatre ans; matelots: Louis Bidault, trente-cinq ans; Joseph Diraison, trente-huit ans; Jean Champagne, quarante-deux ans et Louis Lorvol, seize ans. Equipage du *P. F. 41*, n° 562; patron : Jean Kerdode, trente-deux ans; matelots : Allain-Mabzin, dix-sept ans; Yves Scouarnec, dix-huit ans; François Lesaont, 27 ans; Joachim Burgeot, quarante ans; Pierre Kerrien, vingt ans, laissant trois veuves et cinq orphelins.

Un grand nombre de bateaux surpris par l'ouragan cherchent au port un refuge. La plupart ont éprouvé des avaries.

Bordeaux, 14 mars.

Après quelques jours d'accalmie, la tempête a recommencé à souffler avec violence, occasionnant de nouveaux sinistres maritimes. Sur le bassin d'Arcachon, deux barques ont fait naufrage; le marin, Duvigners, qui montait l'une d'elles, a pu être sauvé, après être resté accroché à la quille de son embarcation. L'équipage de la seconde se composait de quatre hommes; deux ont été recueillis après le naufrage, mais les deux hommes Journet et Sentac se sont noyés. Durant la tempête, le tonnerre s'est fait entendre à plusieurs reprises.

Angoulême, 14 mars — Vers dix heures, hier soir, un orage s'est déchaîné sur Angoulême. La *foudre a dérangé* les fils de l'horlogerie électrique desservant plusieurs monuments de la ville et les horloges ont été arrêtées.

Toute la nuit une violente tempête a soufflé, accompagnée d'une pluie abondante. Elle continue ce matin.

LA GUERRE en Crète

A SALONIQUE

Salonique, 14 mars. Les musulmans de la Thessalie continuent à se réfugier en masse à Salonique.

70 bataillons d'infanterie, 6 régiments de cavalerie et 20 *batteries d'artillerie se trouvent* déjà concentrés sur la frontière grecque, entre Catherina, Elassona, Serfididje, Vasilitza et Elentocrokoori.

On expédie tous les jours de Salonique à la frontière grecque de grandes quantités de munitions.

Les habitants craignent qu'en cas d'ouverture des hostilités l'escadre grecque, actuellement mouillée à Volo, n'attaque la ville; aussi une grande inquiétude règne-t-elle à Salonique.

Protestations d'expulsés

Les correspondants grecs expulsés de la Canée sont arrivés à Syra. Ils télégraphient que le commandant Amoretti leur a enjoint de partir, leur déclarant que les musulmans menaçaient de faire sauter à la dynamite le consulat grec, où ils étaient logés.

Les musulmans accusaient les correspondants grecs de l'incendie du palais du gouverneur et du meurtre du colonel Suleiman bey. Les correspondants étrangers ont protesté auprès de l'amiral Canevaro contre cette expulsion.

L'appel de sir A. Billiotti à Londres est toujours très commenté dans les milieux politiques.

Marins tués

Paris, 14 mars. — La *Libre Parole* annonce que des marins français et italiens ont été *tués* par les insurgés.

Le sultan serait malade

De Constantinople au *Journal* :

Hier est arrivé de Saint-Pétersbourg le docteur Kirchkowski, directeur d'une maison de santé et spécialement célèbre pour le traitement des maladies mentales.

Il a été aussitôt introduit au Palais, ce qui donne lieu à toute sorte de commentaires.

On croit généralement qu'Abdul-Hamid, dont le caractère particulièrement impressionnable a subi, durant ces derniers jours, de graves secousses, serait le malade qu'il s'agit de guérir.

Les pillages de la Canée

La Canée, 14 mars. — La Canée est livrée jour et nuit au pillage.

Les maisons des chrétiens sont ouvertes sous prétexte de loger des réfugiés.

Des vols se commettent constamment en présence de détachements européens, qui sont sans ordre pour les réprimer.

Si cette situation continue, la ville sera aux *trois quarts pillée et ruinée.*

La Canée, 4 mars. — En remplacement du colonel Suleyman bey, le gouverneur turc, Ismaïl pacha avait nommé, comme, commandant de la gendarmerie turque, Emin pacha, mais ce dernier a été destitué parce qu'il a été l'instigateur des massacres de l'an dernier.

Ismaïl pacha demande des armes pour les distribuer aux Turcs de Sélino débarqués à La Canée, quelques légers conflits ont éclaté entre officiers italiens et anglais à propos du débarquement des passagers et des marchandises d'un steamer grec.

La Canée, 14 mars. — Les amiraux ont télégraphié à leurs gouvernements pour leur demander un effectif égal à celui qui a été débarqué pour occuper les villes de la Crète.

Les troupes européennes qui occupent les diverses villes de la Crète ont, en effet, à subir de grandes fatigues, car elles sont appelées jour et nuit à faire des patrouilles, à éteindre des incendies et à s'employer au rétablissement de l'ordre.

Hostilités imminentes

Athènes, 14 mars. — Le correspondant de l'*Asti* à Larissa télégraphie que la destruction d'un pont de chemin de fer, près de Salonique, est confirmée.

D'après des renseignements certains, on a fait sauter ce pont à la dynamite au moment du passage d'un train portant 3.000 Turcs.

Les wagons ont été renversés et de nombreux soldats auraient été tués. Les transports de troupes turques ont été interrompus jusqu'au rétablissement du pont.

Athènes, 14 mars. — Une dépêche de Larissa annonce que 18,000 soldats turcs sont concentrés à Elassona.

Les Turcs ont mobilisé deux bataillons de ghenghiza en Thessalie.

Les Turcs gardent les passages par lesquels des bandes d'insurgés pourraient pénétrer en Macédoine.

Les troupes turques de *l'Epire* ont été renforcées.

Les troupes grecques sont très excitées.

La déclaration de guerre est impatiemment attendue dans les cercles militaires de Larissa.

Philippopoli, 14 mars. — 400 réservistes grecs habitant la Bulgarie sont partis pour Bourgas d'où un paquebot italien les transportera au Pirée.

Une foule enthousiaste a assisté à leur départ.

La colonie grecque a fait les frais de leur voyage.

Belgrade, 14 mars. — Dix-sept bataillons turcs sont arrivés de Salonique à Uskub et seront répartis sur la frontière serbo-bulgare.

Athènes, 14 mars. — Un arrêté royal publié par les organes gouvernementaux décrète la mobilisation générale de l'armée grecque.

Bonnes nouvelles

Paris, 14 mars. — Un rédacteur du *Soir* a été reçu à sept heures au cabinet du ministre des affaires étrangères où il lui a été déclaré que M. Hanotaux avait reçu dans la journée un télégramme officiel confirmant que l'accord des puissances était absolu et que la paix était désormais assurée.

Quant à la communication que M. Hanotaux doit lire demain aux Chambres, le ministre y a travaillé ce matin et M. Hanotaux doit en terminer ce soir même la rédaction avec son chef de cabinet, M. Marcel, de façon à ce que les termes puissent en être discutés et approuvés par le Conseil des ministres de demain matin.

Nous croyons pouvoir dire que ce document important qui résulte des négociations de ces jours derniers et les résolutions prises, sont de nature à faire la plus heureuse impression dans le Parlement et dans le pays.

LA LIGUE DES PATRIOTES

Le *Figaro* annonce que dans une réunion tenue samedi soir, sous la présidence de M. Gauthier (de Clagny), le comité directeur et les délégués des sous-comités de la Ligue patriotique (L. D. P.) ont décidé de reprendre leur ancien titre de Ligue des Patriotes.

Avant de se séparer, la réunion a voté une adresse de sympathie au président de la Ligue nationale hellénique.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Échec au kaiser

Berlin, 14 mars. — La commission du budget, malgré l'intervention de Guillaume, a refusé, par 16 voix contre 11, le crédit demandé pour le premier croiseur et le crédit pour le deuxième croiseur par 17 voix contre 10.

LA BELGIQUE

Un commissaire de police

ASSASSIN ET VOLEUR

Les deux complices

Bruxelles, 14 mars. — L'intérêt de l'affaire s'est épuisée presque tout entier avec la fin de l'interrogatoire de Courtois : il est maintenant évident que les accusés ne feront pas d'aveux; ils n'ont d'ailleurs pas à résister à une bien pressante argumentation. Le président se contente d'un très incolore exposé des faits.

Restiaux possède une certaine expérience des choses judiciaires : il a déjà été condamné pour viol et pour coups. C'est lui qui, après le vol des bijoux de la comtesse de Flandre, étala sans vergogne un luxe inexplicable. Comme son chef de file Courtois, il voudrait bien établir un alibi, ce rêve de tous les assassins.

— Que faisiez-vous, lui demanda le président, le 25 avril au soir ?

— R. Je suis allé, accompagné de mes ouvriers, placer une lanterne rue Ducfesieux, puis je suis revenu à mon atelier, rue aux Vers. A huit heures trois quarts, je suis allé retrouver « la blonde ».

La « blonde », c'est une dame Desjardins, une femme mariée que Restiaux aurait bien désiré ne pas compromettre, le galant homme, mais quand il s'agit de sauver sa tête, tous les moyens sont bons. Et du reste, il a hésité pendant quatre mois avant de révéler son nom et les bontés qu'elle eut pour lui. C'est fort honorable, et ce n'est pas dangereux pour personne car on n'a jamais pu mettre la main sur la blonde.

Après le crime de la rue de l'Arbre-Bénit, Restiaux ne sut pas résister à la tentation de faire montre de son opulence.

Le 27 avril, il se trouvait dans un cabaret; un consommateur lui fit remarquer qu'il portait un pantalon troué. Restiaux sortit de sa poche un billet de banque de cent francs et le collant sur la déchirure :

— De cette façon, ricana-t-il, on ne le verra plus.

Il n'y a évidemment pas là de quoi pendre un homme, mais c'est un détail dont une accusation habile peut tirer profit.

— Ce jour-là encore, lui dit le président, vous avez fait la noce. Vous avez pris une voiture à l'heure, vous avez invité un ami à vous accompagner, vous avez loué deux *femmes dans un cabaret* et vous êtes allés ensemble au bois de la Cambre; vous avez soupé au cabaret de la Petite-Espinette, puis, rentrant en ville, vous avez couru les cabarets, payant à boire à tous ceux que vous y trouviez.

R. C'est dégoûtant de dire des choses comme ça, tout de même.

D. — Qu'avez-vous fait le jour de l'arrestation de Courtois ?

R. — Le matin, j'ai rencontré Debode qui m'a dit comme ça : « Courtois est arrêté ! ».

— Potferdomme ! que je lui répondis, quoi qu'il a fait de mal ? Alors j'ai fait une course chez une cliente, et je suis revenu dans ma maison, où j'ai dit à Catherine :

— Ah bien, tu sais quoi, maintedant, Courtois, il est arrêté !

— Oui, elle me dit, et Devos, sa femme, elle est tombée morte en l'apprenant.

— Allô donc ! que je dis ; à j'ai été prendre un verre.

Il paraît que, depuis l'arrestation de son amant, Catherine a changé encore plusieurs billets de mille francs.

Un détail piquant : quelques jours après l'arrestation de Courtois, un bonneteur nommé Schoonegam se présenta au parquet du procureur du roi et déclara que l'ex-commissaire de police lui avait proposé de l'associer à un coup à faire rue de la Régence; or le palais du comte de Flandre est situé dans cette rue. L'honnête bonneteur répondit par un refus indigné.

Il était sorti du cabinet du procureur depuis quelques minutes à peine lorsqu'un autre témoin y arriva et demanda à faire une très importante communication. Le procureur reçut le nouveau dénonciateur qui lui déclara :

— Courtois m'avait fait des propositions au sujet du vol de la rue de la Régence.

— A vous aussi ! s'écria le procureur; tout le monde était donc dans l'affaire !

— J'ai refusé, Monsieur, répondit, avec un geste à la Robert-Macaire, le témoin.

Savez-vous comment il se nommait, ce vertueux et indigné citoyen ? C'était Restiaux lui-même, qui espérait, par cette dénonciation, détourner de sa personne les regards inquisiteurs de la police et de la magistrature.

Le souvenir de cette audacieuse démarche *n'a pas le don de le réjouir aujourd'hui*, et Courtois ne cache pas l'indignation et le mépris que lui suggère cette trahison. Mais il déclare le récit de son complice faux d'un bout à l'autre.

Restiaux fut à Bruxelles le plus extraordinaire gazier que l'on ait jamais vu: il travaillait à si bas prix qu'il y devait perdre; mais lorsqu'il entrait chez un client, il était toujours muni d'une boule de mastic qui, adroitement appliquée, sur les serrures, lui en donnait une empreinte exacte. Il pouvait ainsi préparer ses coups de longue main.

— C'est une fable, s'écrie-t-il. Je travaillais comme tout le monde, sans m'occuper des coffres-forts !

Son interrogatoire paraît mettre en joie le fond de la salle où les Marolles sont toujours entassés, heureux de voir leur ex-commissaire aux prises avec la justice, jubilant d'entendre accuser l'ancien ami Restiaux qui les a si outrageusement éblouis de son luxe — en leur payant des tournées de bonnekamp à l'estaminet.

Pitje Snot, qui sera entendu comme témoin, voit sa popularité grandir de jour en jour. Il a été question, paraît-il, d'en faire un candidat aux prochaines élections législatives. Il a été victime d'une erreur judiciaire, cela mène à tout !

Devos se défend de la même manière que ses deux complices, et il lutte contre les mêmes charges.

Lui aussi possède un alibi, mais un alibi pas très solide. Lui aussi éblouit ses anciens amis par les éclats d'une fortune trop rapide. Mais il ne sut pas, comme Restiaux, conserver la sympathie des Marolles en payant largement à boire. Il fréquentait trop l'ex-commissaire de police qui, cependant, l'avait une fois vertement passé à tabac.

A l'époque de la condamnation de T'Kindt, un des Marolles avait imaginé de reconstituer dans le quartier une célèbre ballade attribuée au détrousseur de la Banque Nationale. Il avait loué un landeau dans lequel il se prélassait en compagnie d'une femme en grands falbalas représentant la célèbre Lolo.

Sur le siège de la voiture étaient perchés deux superbes singes qui n'étaient autres que Devos et un autre Marolle surnommé Schelen Beere, ce qui veut dire Albert le Louche.

Cette promenade ne fut pas du goût de Courtois qui à cette époque régentait les Marolles; il s'embusqua au coin de la rue des Minimes avec une brigade d'agents et captura la cavalcade.

Devos et l'autre nègre reçurent au poste une maîtresse raclée, dont il ne devait pas tenir rigueur à Courtois, mais dont le souvenir amène sur les lèvres de celui-ci un sourire de satisfaction pas trop dissimulé.

Lorsque le juge d'instruction rappelle cette équipée au souvenir de Devos, il s'écrie avec un accent de regret :

— Je n'étais tout de même qu'un voyou à cette époque !

Le voilà, vraisemblablement, devenu un assassin. Il a perdu sa gaieté et son assurance.

Courtois n'est pas beaucoup plus rassuré sur son avenir. Déjà, en prison, il avait tenté d'échapper au sort qui le menace en essayant de se suicider, et il avait certainement eu recours au procédé le plus original qu'on eût jamais signalé : il avait avalé son bonnet de coton !

On arrive aux témoins.

S'il ne se produit pas d'incidents, nous ne reviendrons que succinctement sur l'affaire. Le verdict ne sera pas rendu avant une douzaine de jours, car les jurés, déjà fatigués, ont nettement manifesté l'intention de siéger au moins un jour ou deux de repos.